

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS FACEBOOK

« Gagnez vos places pour le festival Cognac Blues Passions 2014 »

Article I : ORGANISATION

L'association loi 1901 Blues Passions – 1 rue du port 16100 Cognac – organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat. Ce jeu-concours intitulé « Gagnez vos places pour le festival Cognac Blues Passions 2014 » se déroule du mercredi 4 juin au mardi 10 juin 2014 (à 16h) inclus.

Il est accessible sur la page Fan Facebook officielle du festival Cognac Blues Passions : www.facebook.com/Cognac.Blues.Passions.festival

Facebook ne saurait, pour une quelconque raison, être considéré comme sponsor et/ou organisateur du jeu et être tenu pour responsable de toute réclamation relative à l'organisation, la participation et au déroulement du jeu.

Article II : PARTICIPATION

Le jeu-concours est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France Métropolitaine (Corse comprise). Ne sont pas autorisés à participer au jeu-concours, toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu-concours, les salariés de l'organisateur et les membres de leurs familles directes respectives.

La participation au jeu-concours se fait uniquement sur la page Fan Facebook officielle du festival Cognac Blues Passions. Les participants doivent disposer d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valide. Une seule participation par personne et par adresse e-mail est acceptée.

Article III : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour jouer, le participant doit se rendre sur la page Fan Facebook officielle du festival Cognac Blues Passions : www.facebook.com/Cognac.Blues.Passions.festival, puis sur l'onglet « Jeu-Concours – Gagnez vos places pour le festival Cognac Blues Passions 2014 ».

Les champs du bulletin de participation doivent être intégralement complétés et validés. Toute information d'identité, d'adresses et d'autres champs mentionnés se révélant inexacts entrainera la nullité de la participation.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des modalités du jeu-concours et les accepte sans réserve.

Article IV : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant est désigné par tirage au sort au terme de la période du jeu qui se déroule du mercredi 4 juin au mardi 10 juin 2014 (à 16h) inclus. Le tirage au sort informatisé s'effectue parmi l'ensemble des participants dont les bulletins de participation sont valides comme indiqué dans l'article III.

Article V : DOTATIONS

Les lots à gagner au présent jeu-concours sont les suivants :

Premier lot :

Une place pour la soirée du 2 juillet d'une valeur de 55€.

Cette place donne accès à la soirée du mercredi 2 juillet avec Steven Seagal, George Benson, Taj Mahal, Brushy One String.

Deuxième lot :

Une place pour la soirée du 3 juillet d'une valeur de 55€.

Cette place donne accès à la soirée du jeudi 3 juillet avec Lily Allen, Leyla Mc Calla, Gaspard Royant, Kussay & The Smokes.

Troisième lot :

Une place pour la soirée du 4 juillet d'une valeur de 55€.

Cette place donne accès à la soirée du vendredi 4 juillet avec –M-, Blues Boy Dan Owen, JC Brooks & The Uptown Sound, Barbara Carr – Johnny Rawls – Roy Roberts.

Quatrième lot :

Une place pour la soirée du 5 juillet d'une valeur de 55€.

Cette place donne accès à la soirée du samedi 5 juillet avec Robert Plant & The Sensational Space Shifters, Mr Bo Weavil, Fred Chapellier, Earnest Guitar Roy & Jon Cleary.

Cinquième lot :

Une place pour la soirée du 1er juillet d'une valeur de 35€.

Cette place donne accès à la soirée du mardi 1er juillet avec Irma, Jonny Lang, Imelda May.

Sixième lot :

Une place pour le concert de Roy Roberts, scène Groove au Château, mercredi 2 juillet à 14h30, d'une valeur de 15€.

Septième lot :

Une place pour le concert d'Hiroimi : Trio Project, scène 1715 avenue du blues, mercredi 2 juillet à 18h, d'une valeur de 15€.

Huitième lot :

Une place pour le concert de Taj Mahal, scène Groove au Château, jeudi 3 juillet à 14h30, d'une valeur de 15€.

Neuvième lot :

Une place pour le concert de Chase Garrett, scène 1715 avenue du blues, jeudi 3 juillet à 18h, d'une valeur de 15€.

Dixième lot :

Une place pour le concert d'Earnest « Guitar » Roy, scène Groove au Château, vendredi 4 juillet à 14h30, d'une valeur de 15€.

Onzième lot :

Une place pour le concert de Kenny Blues Boss Wayne, scène 1715 avenue du blues, vendredi 4 juillet à 18h, d'une valeur de 15€.

Douzième lot :

Une place pour le concert de Barbara Carr & Johnny Rawls, scène Groove au Château, samedi 5 juillet à 14h30, d'une valeur de 15€.

Treizième lot :

Une place pour le concert de Jon Cleary, scène 1715 avenue du blues, samedi 5 juillet à 18h, d'une valeur de 15€.

Article VI : REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants sont avertis par e-mail à l'adresse communiquée dans le formulaire de participation.

Les lots sont envoyés aux gagnants par e-mail à imprimer.

La dotation envoyée et n'ayant pas été réceptionnée ne peut donner lieu à aucune contestation.

Article VII : DEPOT LEGAL

Le règlement complet du jeu-concours est disponible gratuitement sur la page Fan Facebook officielle du festival Cognac Blues Passions : www.facebook.com/Cognac.Blues.Passions.festival.

Il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande, avant la fin de l'opération (cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse suivante : Association Blues Passions – 1 rue du Port, 16100 Cognac.

Le présent règlement est déposé auprès de la Selarl Alexandre & Associés – 10 rue du port, 16100 Cognac.

Le règlement peut être modifié à tout moment, sous la forme d'un avenant qui sera enregistré auprès de l'huissier de justice dépositaire du présent règlement.

La loi applicable au présent jeu-concours est la loi française.

Article VIII : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JEU

Les frais de participation au Jeu sont pris en charge par l'organisateur, sur simple demande adressée à l'organisateur : Association Blues Passions – 1 rue du Port, 16100 Cognac.

Toute demande devra impérativement être transmise par écrit dans le mois suivant la clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi) et contenir, outre la demande :

- Les nom, prénom et adresse du participant,
- un relevé d'identité bancaire,
- une copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, les fournisseurs d'accès à Internet offrent généralement une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le remboursement des frais liés à la connexion à Internet, hors connexion gratuite ou forfaitaire, se fera sur une base forfaitaire de 0,22 €, correspondant à 3 minutes de communication au tarif local en heure pleine (durée moyenne pour participer au jeu).

Le timbre de la demande de remboursement des frais de connexion sera également remboursé sur la base de 0,41 €, (tarif lent en vigueur) sur simple demande formulée dans la demande de remboursement.

Les frais postaux nécessaires à la demande d'envoi du présent règlement seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur. Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande.

Article IX : RESPONSABILITES

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans sa totalité.

Toute information inexacte ou mensongère entraîne l'élimination du participant.

Il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier les modalités et résultats du concours. L'association Blues Passions se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, reporter, compléter ou annuler le présent jeu-concours. L'association Blues Passions ne pourra être tenu responsable d'événements (mauvais fonctionnement de la connexion Internet, défaillance technique de quelque nature que ce soit) entraînant l'impossibilité d'accéder à la page Fan Facebook officielle du festival Cognac Blues Passions.

Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à l'organisateur du jeu et non à Facebook.

Article X : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi «Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants au présent jeu-concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'organisateur : Association Blues Passions – 1 rue du Port, 16100 Cognac.